ART. 14 N° 500

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

## DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - $(N^{\circ} 2792)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 500

présenté par M. Sirugue

#### **ARTICLE 14**

À la seconde phrase de l'alinéa 49, substituer à la référence :

 $\ll V \gg$ 

la référence :

« VI ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.